



LA FLAREP REÇUE AU MINISTÈRE EXPOSE OBJECTIFS ET PROBLÈMES À RÉSOUDRE

La FLAREP, Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public, communique :

La FLAREP a rencontré le lundi 10 juillet à Paris les nouveaux responsables du cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale afin d'établir la feuille de route des prochains mois en matière d'enseignement des langues régionales. Les objectifs de la première fédération représentant les langues des différentes régions (alsacien, basque, breton, catalan, flamand occidental, franco-provençal – savoyard, occitan, créole réunionnais), après 15 ans de mise en œuvre du cadre réglementaire, sont de passer à la phase de développement généralisé et de normalisation du bilinguisme et de l'enseignement des langues régionales. En particulier, les représentants de la FLAREP ont remarqué les exemples de développement et les avancées des dernières années, mais ils ont aussi pointé les trop nombreux dysfonctionnements et inégalités entre académies, circonscriptions administratives et établissements qui les freinent encore aujourd'hui.

Les représentants des langues ont exposé au Ministère leur volonté de poursuivre leur collaboration dans l'objectif de passer à une culture d'obligation de résultats et d'évaluation régulière des politiques mises en place. La FLAREP a demandé qu'un point de la situation soit fait sur tous les enseignements de langue régionale (initiation, enseignements facultatifs, bilinguisme...) sous la forme d'un rapport publié par le Ministère chaque année, pour un meilleur pilotage et une plus grande lisibilité. La FLAREP a exprimé par ailleurs son souhait de faire partie du futur Conseil économique, social et environnemental rénové.

Le bilinguisme en langue régionale est aujourd'hui synonyme d'excellence, d'amélioration des capacités, des compétences et des résultats scolaires des élèves, d'ouverture à la diversité et de garantie de transmission des langues au-delà du 21^{ème} siècle, ainsi que de vecteur indissociable du développement économique de toujours plus d'emplois non délocalisables ou transfrontaliers. Il constitue un véritable modèle pédagogique innovant pour l'ensemble de l'Éducation Nationale. Le développement significatif de l'enseignement bilingue en langue régionale et la garantie de l'accès de toutes les familles à cette modalité pédagogique passe nécessairement par l'enseignement public (75 % des 90 000 élèves actuels).

En outre, la FLAREP a réitéré sa demande de régularisation rapide de la situation incompréhensible et absurde du flamand et du franco-provençal : les deux langues doivent être intégrées à la liste des langues régionales ouvrant droit à l'enseignement et à l'évaluation aux diplômes (brevet, baccalauréat, CAP, BEP...). Enfin, la FLAREP a vivement souhaité la

poursuite des avancées législatives et réglementaires amorcées sous le mandat précédent, indispensable pour le développement de l'enseignement des langues régionales. Contacts : flarep@flarep.com.

Les représentants de la FLAREP reçus au Ministère : Martine Ralu (Oc-bi), Marc Bron (Ass. Enseignants de Savoyard), Thierry Delobel (Ikas-bi), Jean-Paul Couché (ANVT), Alà Baylac Ferrer (APLEC), Noelle Sermondadaz (Savoué Ecoula2), Rémi Toulhoat (Div Yezh Breizh), Alexandre Le Roy-Arnaud (FELCO) aux côtés des nouveaux interlocuteurs du cabinet.



FLAREP – BP 221- 64502 SAINT JEAN DE LUZ

Président : Thierry DELOBEL flarep@flarep.com – **Secrétaire** : Alà BAYLAC FERRER baylacferrer@aplec.cat